

# Révision des Constitutions

## PREMIER BROUILLON (Mai 2016)

**Formulaire de réponse**  
**(envoyer avant le 30 Septembre 2016)**  
**const@fms.it**

### IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS

<i>Unité administrative</i>	
<i>Groupe ou personne impliquée dans la consultation</i>	
<i>Âge ou moyenne d'âge ou groupe</i>	
<i>Localité ou le lieu</i>	
<i>Date du travail</i>	

# 1. CONSULTATION SUR LES ASPECTS GÉNÉRAUX

Ci-après, pour chacun des aspects suivants, vous êtes invités à exprimer le degré d'acceptation de la part de la communauté, du groupe ou de la personne qui répond à la consultation, sur une échelle de 0 à 5 (0=le moins et 5=le plus) et, dans la dernière colonne, vous pouvez noter les appréciations, les suggestions ou les commentaires sur ce même aspect.

## 0-5 Appréciations, suggestions, commentaires

STRUCTURE		
Disposer d'un premier texte (type Règle de vie) et des Constitutions et statuts		
Autres aspects		
STYLE		
Style du chapitre 1 de la Règle et des constitutions		
Style du chapitre 2 de la Règle et Constitutions		

Utilisation du « nous » dans les Constitutions et du « tu » dans la Règle		
Autres aspects		

**CONTENU**

Appréciation du contenu de la Règle de vie		
Appréciation du contenu des Constitutions		
Reprendre comme nom officiel de l'Institut celui que nous a légué St. Marcellin		
Redistribution en 4 ou 5 chapitres (dans la Règle et dans les Constitutions)		
Autres aspects		

## 2. CONSULTATION SUR LE TEXTE

Vous pouvez exprimer vos **appréciations, suggestions ou commentaires** pour chaque article et, dans la dernière colonne, sélectionner la nature de ce que vous suggérez (ou laisser en blanc si cela ne répond à aucune des trois catégories : éliminer, changer ou ajouter).

## RÈGLE DE VIE

<b>Nouvelle proposition 2017</b>	<b>Appréciations, suggestions, commentaires...</b>	
<b>PREMIÈRE LETTRE</b> <b>AUX SOURCES DE NOTRE CHARISME</b>		
Frère,  1. Notre identité (charisme, spiritualité et mission apostolique), comme Petits Frères de Marie ou Frères Maristes, trouve son origine et son inspiration dans la rencontre aimante et le pacte de fidélité qui s'est développé entre Dieu, Marcellin Champagnat et les premières communautés de Frères, au début du XIX <sup>e</sup> siècle, dans le sud de la France. Les premières communautés de Frères ont été témoins de cette expérience et s'y sont modelés.	Éliminer	
	Changer	
	Ajouter	
	Autre	
2. Au milieu des difficultés des premières années de sa vie et mu par le Saint Esprit, Marcellin a été saisi par l'amour inconditionnel de Jésus et de Marie à toutes les personnes et à lui personnellement. Il a répondu généreusement à cet amour profond en choisissant de se donner totalement à la suite de Jésus-Christ en servant ses frères et sœurs comme prêtre diocésain. Il a consacré sa passion et son imagination à collaborer avec d'autres Maristes dans le projet de Fondation d'une nouvelle famille charismatique au sein de l'Église : la 'Société de Marie'. Ils voulaient faire revivre la vie chrétienne qui renaissait au milieu des changements culturels de la France postrévolutionnaire.	Éliminer	
	Changer	
	Ajouter	
	Autre	

<p>3. La passion croissante de Marcellin pour Dieu et sa sensibilité aux besoins religieux et sociaux ont ouvert ses yeux et son cœur à l'ignorance religieuse et au manque d'éducation où vivaient tant de jeunes des zones rurales isolées. Souhaitant ardemment accomplir la volonté de Dieu, il a compris très tôt que la mission, que lui-même et d'autres Maristes devaient entreprendre sans tarder au nom de l'Église, c'était de faire connaître et aimer Jésus-Christ en étant un reflet du visage maternel, compatissant et tendre de Marie.</p>	Éliminer	
	Changer	
	Ajouter	
	Autre	
<p>4. Alors que la Société de Marie naissante se formait, Marcellin s'est convaincu de la nécessité et de l'importance de la branche des Frères comme partie essentielle du projet mariste. Pour Marcellin, les Frères rendent visible aux jeunes l'amour sauveur de Dieu par leur présence aimante, leur service fraternel comme maîtres et évangélistes de la foi et de la vie, et par leur témoignage de communion. Il s'est consacré ensuite de tout cœur à la création et l'approbation d'un Institut de Frères qui, portant le nom de Marie, atteigne tous les diocèses du monde pour éduquer chrétiennement les enfants et les jeunes, spécialement les pauvres, vulnérables ou abandonnés par la société.</p>	Éliminer	
	Changer	
	Ajouter	
	Autre	
<p>5. En choisissant le nom de Marie et en croyant qu'Elle a tout fait chez nous, le Père Champagnat voulait que ses Frères confient en son amour et en sa protection maternelles comme leur 'Bonne Mère', leur 'Ressource Ordinaire', et leur 'Première Supérieure'. Il a voulu que ses Frères l'imitent dans sa réponse à l'appel de Dieu pour devenir Mère et parfaite disciple de Jésus-Christ.</p> <p>Frère, apprends à suivre Jésus comme Marie en contemplant sa vie dans les évangiles et en faisant tien son esprit dans tes attitudes et dans toute ta vie comme disciple de Jésus. Parvenir à ce que Marie soit connue et aimée comme chemin pour aller à Jésus, actualise notre devise : Tout à Jésus par Marie ; tout à Marie pour Jésus.</p>	Éliminer	
	Changer	
	Ajouter	
	Autre	
<p>6. Le dernier et le plus vif désir de Marcellin était que, comme les premiers chrétiens, les Frères s'aiment les uns les autres comme le Christ nous a aimés, unis dans un seul cœur et un même esprit. Notre appel fondamental comme Frères est de porter un témoignage joyeux et prophétique d'une</p>	Éliminer	
	Changer	

<p>communion de vie fraternelle, là où nous sommes. C'est ce que nous appelons 'esprit de famille'. Conscients de l'amour que Jésus porte à chacun de nos frères et sœurs et sachant qu'il est présent dans chacun d'eux, l'esprit de famille se développe lorsque nous donnons et recevons l'amour. Comme Frères, cet amour nous porte à pardonner ; à être attentifs aux autres et à nous rendre présents à eux ; à rester ouverts et sensibles à leurs besoins ; à offrir soutien et aide lorsque c'est nécessaire ; à pratiquer l'oubli de soi ; et à faire tout cela dans la joie et la bonne humeur. Notre fraternité est une source d'énergie pour la mission. La pratique de la spiritualité de communion ne se limite pas aux Frères de la communauté, mais elle s'étend à ceux que nous accueillons et auxquels nous offrons l'hospitalité et l'engagement de prière, solidarité et service.</p>	Ajouter	
	Autre	
<p>7. Frère, le charisme de Champagnat est un don de l'Esprit Saint pour notre Institut, pour l'Église universelle et pour le monde entier. Comme tout charisme, le nôtre nous pousse à cultiver un amour intime et une relation filiale envers Dieu, envers les autres et à l'égard de la création. Nous travaillons ensemble à la construction et à l'unification du corps du Christ. Notre charisme mariste stimule la spiritualité mariale de communion fraternelle dans la mission d'éducation et d'évangélisation des jeunes que Marcellin Champagnat nous a confiés.</p> <p>Notre charisme est comme une source d'eau vive qui s'étend par toute la terre. En buvant de cette 'eau', tu étanches ta soif, renouvelles ton inspiration et ton énergie et deviens de l'eau vive, en étant Bonne Nouvelle de vie et d'espérance pour les autres, spécialement pour les jeunes les plus pauvres, marginalisés et abandonnés. Notre charisme continuera de grandir et trouvera de nouvelles expressions dans la mesure où chaque Mariste cherchera à l'incarner et à le partager dans sa propre culture, milieu et expérience de vie.</p>	Éliminer	
	Changer	
	Ajouter	
	Autre	
<p>8. La spiritualité que Marcellin Champagnat a confiée aux Maristes à travers les générations est centrée sur l'amour de Jésus et de son Évangile ; elle est essentiellement mariale et apostolique. Elle se fonde sur le dynamisme du mystère de la Trinité, jaillit de l'amour paternel et maternel de Dieu envers nous, se développe par notre don aux autres et nous mène au Père. Cette spiritualité s'incarne et s'unifie quand tu rencontres Dieu</p>	Éliminer	
	Changer	
	Ajouter	

<p>dans ta vie quotidienne, quand tu apportes ta vie personnelle, communautaire et apostolique dans la prière et tu fais en sorte que celle-ci se prolonge dans tous les aspects de ta vie.</p>	Autre	
<p>9. Nous disposons d'éléments substantiels, inspirés de l'enseignement et de l'exemple de Marcellin, qui peuvent nourrir la manière dont tu vis la spiritualité mariste : être conscient de la présence de Dieu dans ta vie ; développer une totale confiance dans la grâce de Dieu et dans sa Providence ; vivre l'amour de Dieu révélé dans les mystères de Bethléem, de la Croix et de l'Autel ; vivre avec créativité la fraternité et l'esprit de famille ; essayer de vivre les vertus mariales de simplicité et d'humilité dans tes relations avec Dieu, avec tes frères, avec d'autres personnes et à l'égard de toute la création ; offrir volontiers ta vie et tes talents au service de l'Église, en faisant le bien sans bruit et en travaillant avec empressement et générosité... Suivre Jésus comme Marie porte à leur plénitude notre vie chrétienne et notre spiritualité. Marie est 'notre sœur dans la foi'. Elle nous apprend à trouver Dieu en toutes choses, à méditer sa parole, à chanter la grandeur de Dieu, à proclamer son salut et à mettre notre vie au service de la justice.</p>	Éliminer	
	Changer	
	Ajouter	
	Autre	
<p>10. Dans chaque génération surgissent de nouvelles manières d'être Frère, de nouvelles manières de vivre et de construire l'Église, de nouvelles manières de partager la mission mariste. Ceux qui se considèrent Maristes boivent ensemble l'eau vive du charisme de Marcellin Champagnat, partagent la richesse de vivre et d'être formés à la spiritualité mariste selon leurs vocations respectives et se responsabilisent de promouvoir tous les aspects de leur mission.</p> <p>Rappelle-toi, Frère, que tu partages avec tous les baptisés la vocation à la sainteté et la responsabilité de répandre l'Évangile. Comme Frère Mariste, tu joues un rôle important dans la promotion d'une spiritualité de communion et un style marial d'être Église parmi tous ceux qui se sentent motivés par le charisme de Marcellin. En vivant ta vie consacrée comme Frère Mariste, tu es le visage de Jésus-frère, signe de la tendresse maternelle de Dieu et de l'amour fraternel du Christ. Frère, conformément aux paroles de Marcellin, « sois fidèle à ta vocation, aime-là et persévères-y avec courage. »</p>	Éliminer	
	Changer	
	Ajouter	
	Autre	
<p><b>DEUXIÈME LETTRE</b></p>		

## UNE ALLIANCE QUI NOUS REND FRÈRES...

### ... CONSACRÉS

Frère,  1. L'appel que tu entends dans ton cœur à vivre les conseils évangéliques dans notre famille religieuse vient du Père et passe par l'amour personnel du Christ : Jésus te regarde avec amour et te choisit. Ce regard est une invitation à vivre la grâce baptismale à la suite de Jésus chaste, pauvre et obéissant parmi tes frères et sœurs.	Éliminer	
	Changer	
	Ajouter	
	Autre	
2. Jésus te révèle le visage miséricordieux et tendre du Père et son désir de vivre avec toi une alliance d'amour : il t'appelle par ton nom, te conduit au désert, te parle au cœur et veut te confier une mission.	Éliminer	
	Changer	
	Ajouter	
	Autre	
3. Émerveillé et débordant de reconnaissance, accueille librement dans la foi l'appel du Seigneur qui chuchote à ton oreille « Viens et suis-moi » et laisse-toi guider par l'élan de l'Esprit qui fait de toi une créature nouvelle.	Éliminer	
	Changer	
	Ajouter	
	Autre	
4. Contemple, rempli d'étonnement, la passion de ce Dieu pour l'humanité qui envoie Jésus pour donner la vie au monde et être frère de tous. Il passe par la vie en faisant le bien et en mettant en route le Royaume de Dieu. Dans sa Pâque, Jésus consacre l'humanité au Père et établit une Alliance nouvelle. Jésus t'offre son Esprit pour que tu collabores à la mission de Dieu.	Éliminer	
	Changer	
	Ajouter	



	Autre	
<p>5. Ton alliance vécue dans une communauté fraternelle et apostolique et ta fidélité quotidienne à l'esprit des béatitudes du Royaume, te transforment petit à petit en un signe humble de la dimension mystique et prophétique de la vie consacrée : avec ton expérience de Dieu, le soin de la vie, des personnes et de la création, et avec ta vie simple et fraternelle, tu exprimes qu'on peut vivre autrement et contestes tout ce qui s'oppose au plan de Dieu.</p> <p>Avec la joie de celui qui trouve une 'perle précieuse', intègre avec liberté et confiance les formes de renoncement et de détachement du disciple qui marche derrière son Maître.</p>	Éliminer	
	Changer	
	Ajouter	
	Autre	
<p>6. Contemple Marie comme modèle dans ton itinéraire de consacré : apprends d'elle à dire « oui » au projet de Dieu. Et accueille dans ton cœur l'idéal que Marcellin proposait à ses premiers disciples : Se faire Frère, c'est s'engager à se faire saint.</p>	Éliminer	
	Changer	
	Ajouter	
	Autre	
<p><b>... DANS LA CHASTÉTÉ</b></p> <p><b>Aime avec tendresse (Mi 6,8)</b></p>		
<p>Frère,</p> <p>7. Pose ton regard sur Jésus qui vit joyeusement son célibat pour le Royaume, comme chemin d'amour au Père et à l'humanité. Contemple-le proche et cordial, respectueux envers tous et sensible à toute misère, simple et bienveillant, capable de susciter le meilleur dans le cœur de ceux qu'il rencontre. Sur les traces de cet amour passionné et tendre, tu es appelé à cheminer comme Frère.</p>	Éliminer	
	Changer	
	Ajouter	
	Autre	
	Éliminer	

8. Seul l'amour intense pour Jésus et pour son projet te permettra de vivre avec joie et fécondité le don de la chasteté dans le célibat. En elle tu renforceras ta capacité d'aimer et, petit à petit, tu deviendras « Frère », car tu ne peux aimer le Dieu invisible si tu n'apprends et n'expérimentes l'amour dans la communauté visible avec tes frères et sœurs.	Changer	
	Ajouter	
	Autre	
9. Le vœu de chasteté touche pleinement ta capacité affective et sexuelle, ta capacité de tendresse et tes relations d'altérité. C'est un projet et une promesse de vie, mais tu ne peux te faire illusion quant à la difficulté du vœu. Difficulté qui ne vient pas uniquement de l'abstinence sexuelle, mais du long apprentissage que suppose pour toi et pour chaque Frère, le fait d'orienter tes affections et ta capacité de tendresse dans la dynamique de la Bonne Nouvelle : aimer les gens en vérité et surtout les petits, et ne pas perdre la liberté face à nos tendances possessives, c'est un processus qui dure toute une vie. C'est un apprentissage lent et tu as besoin d'accompagnateurs pour parcourir ce chemin.	Éliminer	
	Changer	
	Ajouter	
	Autre	
10. Cultive l'amitié, qui est un don de Dieu et le visage humain de son amour. Aime avec tendresse, respect et compassion les enfants et les jeunes que tu rencontres dans la mission. Aime toutes les personnes et accueille l'amour qu'elles t'offrent comme caresse de Dieu pour ton cœur assoiffé. Mais n'oublie pas que Lui seul peut combler ton besoin profond d'amour.	Éliminer	
	Changer	
	Ajouter	
	Autre	
11. Sois conscient de la fragilité de ton cœur et soigne avec liberté et transparence tes liens, avec d'éviter des relations possessives et vivre ainsi avec un cœur unifié et joyeux. Vis un amour gratuit et décentré de toi-même, dépassant la crainte et la fuite que suscite l'amour total. Cultive la solitude comme chemin pour rencontrer ton être les plus profond et authentique. Nourris chaque jour ta vie dans une intense relation affective avec le Dieu de Jésus, qui porte dans son cœur les vies de toutes ceux qui sont en relation avec toi et avec tes Frères.	Éliminer	
	Changer	
	Ajouter	
	Autre	

<p>12. Quand ta vie reflète la fascination pour Dieu et pour l'être humain et qu'elle déborde d'humanité et de spiritualité, ton célibat a sa pleine raison d'être, même s'il peut sembler en contradiction avec la culture actuelle. Quand tu vis la délicatesse avec les personnes, la pureté de cœur et l'amour tendre envers ceux que la société méprise, tu expérimentes la beauté de ta vocation de Frère, qui te réalise comme mémoire vivante de l'Évangile pour notre monde.</p>	Éliminer	
	Changer	
	Ajouter	
	Autre	
<p><b>... DANS LA PAUVRETÉ</b>  <b>Pratique la justice (Mi 6,8)</b></p>		
<p>Frère,</p> <p>13. Dans son amour pour nous, le Christ, qui étant riche s'est rendu pauvre, nous presse à participer à sa pauvreté. Il naît et vit dans une famille pauvre qui vit du travail de ses mains. Il annonce aux pauvres la bonne nouvelle du Royaume et les proclame bienheureux.</p>	Éliminer	
	Changer	
	Ajouter	
	Autre	
<p>14. Réjouis-toi avec Marie en valorisant les merveilles du Seigneur en toi et dans chaque personne. Comme elle, apprend à te décentrer de toi-même, à partager avec les humbles, à les traiter avec tendresse, à t'indigner de leur situation et à t'engager pour leur cause. Comme elle, laisse grandir en toi l'attention et la docilité à l'Esprit pour qu'il modèle en toi un cœur de pauvre.</p>	Éliminer	
	Changer	
	Ajouter	
	Autre	
<p>15. Apprends de Marcellin et des premiers Frères la confiance audacieuse dans la Providence, la préférence pour les plus indigents, et la pauvreté créative et simple pour se consacrer à eux. Laisse-toi interpeler par sa</p>	Éliminer	
	Changer	

recommandation finale : Conservez-vous dans un grand esprit de pauvreté et de détachement.	Ajouter	
	Autre	
16. Par amour de Jésus, tu suis son chemin avec liberté et joie. Tu te conformes à lui et tu deviens prophète qui annonce la manière concrète dont il a vécu. Avec la force de transformation de la bonne nouvelle tu te reconnais fils du Père et frère de tous ; petit à petit tu deviens pauvre et sors à la rencontre des pauvres pour leur apporter consolation et libération. Avec gratuité et cohérence progressive, tu t'offres chaque jour jusqu'à parvenir, comme le Seigneur lui-même, au don total et aimant de ta vie.	Éliminer	
	Changer	
	Ajouter	
	Autre	
17. Comme Jésus, tu réalises que tu as tout reçu du Père. En prenant conscience de tes limites, tu éprouves sa consolation de Père et Mère. Cette conscience t'aide à t'ouvrir aux autres, à participer avec eux aux joies et à aux tristesses, à faire tiennes les leurs et à réchauffer leur cœur lorsque tu leur offres ton temps et ta personne.	Éliminer	
	Changer	
	Ajouter	
	Autre	
18. La suite de Jésus pauvre implique d'approfondir son chemin d'abaissement ; de grandir en liberté et cohérence évangéliques ; de se libérer de la tentation d'efficacité, du consumériste et du pouvoir. Montre-toi prêt à l'engagement envers tout homme de bonne volonté dans la lutte pour un monde plus juste et solidaire.	Éliminer	
	Changer	
	Ajouter	
	Autre	
19. En te consacrant à Dieu et aux hommes, tu t'engages à défendre la vie dans toute la création. Pour contribuer au soin de la nature, à l'équilibre écologique, à la défense des pauvres, au respect et à la fraternité, tu mises	Éliminer	
	Changer	

sur un style de vie austère, sobre et responsable qui prend en compte le bien commun à une large échelle et à longue échéance.	Ajouter	
	Autre	
20. Par une vie simple et donnée, tu manifestes mieux que tu es un homme pauvre au service des pauvres. Apprends à voir le monde à travers leurs yeux. Laisse-toi évangéliser par eux et deviens témoin joyeux et crédible de la miséricorde du Père. Puisse-tu petit à petit ressembler au Christ, serviteur pauvre et frère universel.	Éliminer	
	Changer	
	Ajouter	
	Autre	
<b>... DANS L'OBÉISSANCE</b> <b>Marche humblement avec ton Dieu (Mi 6,8)</b>		
Frère,  21. Comme Petit Frère de Marie, tu te fais disciple de la Servante du Seigneur et tu réponds à son invitation : Faites ce qu'il vous dira. D'elle tu apprends la docilité à l'Esprit et l'obéissance lucide et courageuse. Marie, depuis l'annonce de l'Ange, fait de toute sa vie un « Oui » et elle est bienheureuse car elle écoute et met en pratique la Parole de Dieu. Au pied de la croix, elle devient mère des croyants et accompagne l'Église naissante par la tendresse et le service.	Éliminer	
	Changer	
	Ajouter	
	Autre	
22. Marcellin veut faire avant tout la volonté de Dieu. Comme lui, tu apprends à obéir dans un esprit de foi ; à être actif dans la recherche de la volonté de Dieu à travers la prière, la consultation et la médiation des supérieurs ; et à la mettre en pratique malgré les contradictions.	Éliminer	
	Changer	
	Ajouter	
	Autre	

<p>23. Enfant bien-aimé de Dieu, tu te fais, comme le Christ, serviteur de tes frères. Mets le meilleur de toi-même au service de tous dans la communauté et dans la mission apostolique. Vis le mystère de l'obéissance en trouvant Dieu dans les événements et les occupations ordinaires. Dans cette obéissance quotidienne prépare-toi à rester ferme quand surviendront les difficultés. Dans la fidélité humble tu parviendras à l'unification de ta personne dans l'amour et la maturité spirituelle dans la liberté des enfants de Dieu. L'acceptation de la mort par le don de ta vie remise dans la confiance sera ton dernier acte d'obéissance filiale.</p>	Éliminer	
	Changer	
	Ajouter	
	Autre	
<p>24. La fraternité naît de l'appel aimant du Père par l'Esprit. Malgré tes limites et celles de tes Frères, l'obéissance se construit quand grandit chez tous l'esprit de communion et la fidélité intérieure aux motions de l'Esprit. Tu répondras plus facilement au projet du Père grâce au discernement spirituel, au dialogue sincère et libre avec les responsables et avec tous les Frères. A certaines occasions tu devras renoncer à tes vues pour accepter ce que la communauté et celui qui réalise le service de médiation considèrent un bien meilleur dans la recherche sincère de la volonté de Dieu.</p>	Éliminer	
	Changer	
	Ajouter	
	Autre	
<p>25. Comme communautés, Provinces et Institut tout entier, nous exerçons également l'obéissance dans la recherche constante de la volonté de Dieu. Ceci est spécialement important dans notre époque de changements accélérés et de rénovation constante. Participe avec tes frères à ces discernements, dans une ambiance de prière et avec une vision de foi. Reste attentif à la Parole de Dieu et cherche à être fidèle au charisme de fondation et aux signes des temps. Sois généreux pour renoncer à tes intérêts personnels ou de groupe et accroître ta liberté intérieure.</p>	Éliminer	
	Changer	
	Ajouter	
	Autre	
<p>26. Que l'obéissance évangélique soit expression de ta liberté et de ta disponibilité pour participer à la mission prophétique du Christ et de l'Église. Tu sais que la logique évangélique renverse notre logique humaine d'autonomie, d'efficacité, de recherche de succès et de reconnaissance. Aussi, reste attentif à ta faiblesse et dénonce avec courage les idéologies ou les personnes qui cherchent ou abusent du pouvoir, violent les droits humains ou font de l'autonomie individuelle un absolu. Adhère à la</p>	Éliminer	
	Changer	
	Ajouter	
	Autre	

<p>Seigneurie de Jésus serviteur qui n'est pas venu pour être servi mais pour servir.</p>		
<p>27. Quand tu exerces le service de l'autorité, tu remplis ta mission à l'exemple du Christ en servant tes frères avec simplicité. Tu es appelé à être le premier à obéir et à inviter tes frères à bâtir une communauté fraternelle qui cherche et aime Dieu seul, à la suite de Jésus-Christ. Reste attentif à l'action de l'Esprit en toi et dans tes Frères. Offre-leur ton temps pour les écouter, les encourager et discerner avec chacun d'eux ce que le Seigneur leur demande.</p>	Éliminer	
	Changer	
	Ajouter	
	Autre	

# CONSTITUTIONS

Texte actuel (1986-2009)	Nouvelle proposition 2017	Appréciations, suggestions, commentaires...	
<p><b>CHAPITRE 1</b></p> <p><b>L'IDENTITE DES FRERES MARISTES DANS L'EGLISE</b></p>			
<p>1. Marcellin Champagnat fondait, le 2 janvier 1817, l'Institut religieux laïque, ou Institut religieux de Frères (1), sous le nom de Petits Frères de Marie (2). Il l'envisageait comme une branche de la Société de Marie (3).</p> <p>Le Saint-Siège nous approuvait en 1863 comme Institut autonome et de droit pontifical. Tout en respectant notre nom d'origine, il nous donnait celui de Frères Maristes des Ecoles (<i>F.M.S. Fratres Maristae a Scholis</i>) (4).</p>	<p>1. Le 2 janvier 1817, Marcellin Champagnat a réuni en communauté les deux premiers membres de ce que l'on reconnaîtra comme Frères Maristes ou Petits Frères de Marie (1), un Institut religieux de frères (2). Marcellin les voyait comme une branche de la Société de Marie (3).</p> <p>En 1863, le Saint Siège les approuvait comme un Institut autonome de droit pontifical et leur donnait le nom de Frères Maristes des Écoles (<i>F.M.S. – Fratres Maristæ a Scholis</i>) (4).</p>	Éliminer	
		Changer	
		Ajouter	
		Autre	
<p>3. L'amour que l'Esprit-Saint répand dans nos cœurs (1) nous fait partager le charisme de Marcellin Champagnat et tend toutes nos énergies vers ce but unique: SUIVRE LE CHRIST, COMME MARIE, dans sa vie d'amour pour le Père et pour les hommes (2). Nous poursuivons cet idéal en communauté.</p> <p>Par la profession des vœux de chasteté, de pauvreté et</p>	<p>2. L'amour répandu dans nos cœurs (1) par l'Esprit Saint nous inspire à partager le don du charisme de Marcellin Champagnat et pousse toutes nos énergies à atteindre cette fin unique : SUIVRE LE CHRIST, À LA MANIÈRE DE MARIE, dans sa vie d'amour pour Père et pour nos frères et sœurs (2). Nous témoignons de cet idéal et nous en vivons en communauté de frères.</p>	Éliminer	
		Changer	
		Ajouter	
		Autre	



<p>d'obéissance, nous nous engageons à vivre les conseils évangéliques. Cet engagement fait de nous des témoins et des serviteurs du royaume de Dieu.</p> <p>Notre caractère de <i>Frère</i> est un appel spécifique à vivre, envers tous, la fraternité du Christ, spécialement envers les jeunes, en les aimant d'un amour désintéressé (3).</p> <p>Les Constitutions, approuvées par le Saint-Siège, nous guident dans la réalisation de notre consécration et dans l'accomplissement des intentions du Fondateur.</p>	<p>Nous nous engageons par vœux à vivre pleinement les conseils évangéliques de chasteté, de pauvreté et d'obéissance. Cet engagement nous pousse à être des témoins joyeux et des prophètes de l'évangile, agents de communion et serviteurs du Royaume de Dieu.</p> <p>Notre qualité de Frère est un appel fondamental à être frères du Christ, frères entre nous et frères de tous, spécialement des jeunes les plus pauvres et les plus défavorisés, en les aimant d'un amour désintéressé (3).</p> <p>Nos Constitutions, approuvées par le Saint Siège, nous guident dans le vécu de notre consécration et dans la réalisation des intentions du Fondateur.</p>		
<p>8. L'Institut est composé de Frères profès temporaires et perpétuels. Nous en devenons membres incorporés par la profession religieuse. Frères d'une même famille, nous sommes unis par la charité et par l'obéissance aux Constitutions.</p> <p>Les novices, qui commencent leur vie dans l'Institut, participent aux avantages spirituels de notre famille religieuse.</p> <p>Certaines personnes peuvent être affiliées à l'Institut. Elles bénéficient de faveurs semblables.</p>	<p>3. L'Institut, dont nous devenons membres par la profession religieuse, est formée des Frères profès temporaires et perpétuels. Frères d'une même famille religieuse, nous sommes unis par l'amour fraternel (1) et par l'obéissance aux Constitutions (2).</p> <p>Les novices, qui s'initient à la vie dans l'Institut, participent aux biens temporels et spirituels de notre famille religieuse.</p> <p>Les fidèles laïcs, les clercs et les autres religieux qui désirent vivre le charisme de Marcellin, la spiritualité et la mission maristes peuvent aussi</p>	<p>Éliminer</p> <p>Changer</p> <p>Ajouter</p> <p>Autre</p>	

<p>L'Institut est divisé en Provinces et en Districts qui regroupent les Maisons. Chaque Province, ou District, est animée et gouvernée par un Supérieur avec son Conseil, sous l'autorité du Frère Supérieur général avec son Conseil.</p>	<p>partager une association spéciale avec l'Institut (3). D'autres laïcs, qui par leur vie témoignent des valeurs et des vertus maristes fondamentales, peuvent être affiliés à L'Institut ou à une Province. Comme les novices, ils partagent nos biens spirituels et notre attention fraternelle.</p> <p>L'Institut est divisé en Provinces et Districts qui, à leur tour, sont formées de l'ensemble des maisons. Chaque Province ou District est animée et gouvernée par une Supérieur Majeur avec son Conseil, sous l'autorité du Frère Supérieur Général avec son Conseil.</p>		
<p>9. L'Institut, répandu à travers le monde et incarné dans différentes cultures, construit son unité sur le patrimoine spirituel reçu du Père Champagnat et transmis par ses disciples (1). Cette unité exige la communion de prière et de vie fraternelle, une action apostolique coordonnée et le service de l'autorité à tous les niveaux.</p> <p>Nous sommes réunis autour de Marie, notre bonne Mère (2), comme membres de sa famille. Nous nous efforçons de rester fidèles à l'Esprit de Jésus ressuscité qui nous donne, comme aux croyants de la primitive Eglise, la grâce de vivre d'un seul cœur et d'une seule âme (3).</p>	<p>4. En tant qu'Institut international répandu sur tous les continents et dans de nombreuses cultures différentes, notre unité s'appuie sur le patrimoine spirituel légué par Saint Marcellin Champagnat et transmis par ses disciples (1). Cette unité exige une communion dans le discernement et la prière, une vie qui témoigne de la fraternité internationale, une action apostolique totalement coordonnée et un service de l'autorité à tous les niveaux.</p> <p>Nous formons une communauté autour de Marie, notre Bonne Mère (2), puisque nous sommes membres de sa famille. Nous nous efforçons de rester fidèles à l'Esprit de Jésus ressuscité qui nous donne, comme</p>	<p>Éliminer</p> <p>Changer</p> <p>Ajouter</p> <p>Autre</p>	

	<p>aux croyants de la primitive Église, la grâce de vivre d'un seul cœur et d'une seule âme, en mettant en commun tous nos biens (3) et le courage d'aller faire des disciples de toutes les nations (4).</p>		
<p>10. La consécration religieuse nous unit d'une façon spéciale à l'Eglise et à son mystère. Au sein du peuple de Dieu, nous donnons le témoignage prophétique et joyeux d'une vie toute vouée à Dieu et aux hommes (1). Fidèles au charisme de l'Institut, nous collaborons à la pastorale de l'Eglise locale.</p> <p>Comme Marcellin Champagnat, nous sommes pleins de respect et d'amour pour le Pape en qui nous reconnaissons notre Supérieur suprême (2). Nous manifestons notre foi et nous coopérons à l'unité du Corps du Christ par notre adhésion à l'enseignement et aux directives de l'Eglise.</p> <p>Selon le désir du Fondateur, notre charité s'étend à tous les autres Instituts (3). Toutefois, des liens particuliers nous unissent aux diverses familles issues de la Société de Marie avec lesquelles nous voulons rayonner dans l'Eglise l'esprit de Marie qui nous est commun.</p>	<p>5. La consécration religieuse nous associe, d'une manière spéciale, à l'Église et à son mystère. Au milieu du peuple de Dieu et de la grande famille spirituelle mariste, nous nous efforçons d'offrir le témoignage prophétique et joyeux d'une vie totalement consacrée à Dieu et aux hommes (1). Fidèles au charisme de l'Institut, nous collaborons à la pastorale de l'Église locale.</p>	Éliminer	
	<p>Comme Marcellin Champagnat, nous aimons et respectons profondément le Pape que nous reconnaissons comme Supérieur suprême (2). Nous exprimons notre foi et nous coopérons à l'unité du Corps du Christ en nous efforçant de vivre en accord avec l'enseignement et les directives de l'Église.</p>	Changer	
	<p>Conformément au désir du Fondateur, notre amour fraternel s'étend à tous les autres Instituts (3).</p> <p>Nous partageons des liens particuliers avec les autres branches de la famille Mariste avec qui nous voulons être le visage maternel de</p>	Ajouter	

	l'Église (4) grâce à notre manière d'être et de construire l'Église.		
<b>CHAPITRE 2</b> <b>LA CONSECRATION</b> <b>NOTRE VIE COMME FRÈRES - LA VIE DANS L'INSTITUT</b>			
<p>11. Dieu choisit des hommes et les appelle chacun personnellement pour les conduire au désert et leur parler au cœur (1). Ceux qui l'écoutent, il les met à part. Il les convertit sans cesse par son Esprit et les fait grandir dans son amour pour les envoyer en mission (2).</p> <p>Ainsi naît une alliance d'amour où Dieu se donne lui-même à l'homme, et l'homme à Dieu, alliance que l'Écriture compare à des fiançailles (3).</p> <p>C'est au cœur de cette alliance que se situe la dynamique de la consécration.</p>	<p>1. Dieu a une promesse de vie, et de vie en abondance, pour toute l'humanité pour chacun de nous. Attentifs à la présence de Dieu dans nos cœurs, nous expérimentons son infinie miséricorde et son tendre amour de Père et de Mère. En réponse à cet amour, nous nous sentons appelés à consacrer nos vies comme religieux frères, afin de continuer la mission de Jésus et d'être des signes de fraternité pour notre monde.</p>	Éliminer	
		Changer	
		Ajouter	
		Autre	
<p>15a. A Dieu qui nous consacre par le ministère de l'Eglise, nous répondons par la profession des conseils évangéliques de chasteté, de pauvreté et d'obéissance (1)</p>	<p>2. Nous, Frères, exprimons cet engagement par la profession publique des conseils évangéliques de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, consécration qui a ses racines dans la Baptême et exprime notre désir de vivre entièrement pour Dieu. (c 573.2; 598.2; 607.2; 654; 670; 1192.1)</p>	Éliminer	
		Changer	
		Ajouter	
		Autre	
		Éliminer	

<p><i>15.1 Nous renouvelons en communauté notre profession religieuse une fois par an, pendant la retraite ou le jour de l'Assomption ou bien à l'occasion d'une fête mariale.</i></p>	<p><i>2.1. Nous renouvelons en communauté notre profession religieuse une fois par an, pendant la retraite ou le jour de l'Assomption ou bien à l'occasion d'une fête mariale.</i></p>	Changer	
		Ajouter	
		Autre	
<p>15b. Celle-ci s'exprime par des vœux publics (2) faits en Eglise et reçus par le Supérieur. Elle nous engage à vivre selon le droit universel et le droit propre de l'Institut (3).</p> <p>De son côté, celui-ci nous reçoit comme membres et nous assure le nécessaire pour atteindre le but de notre vocation.</p>	<p>3. La profession est aussi une alliance par laquelle nous, Frères, nous engageons en toute liberté à vivre selon les Constitutions de l'Institut. Celui-ci nous accueille comme ses membres et nous facilite les conditions et les moyens spirituels et matériels pour réaliser notre vie et notre mission de Frères. (c 573.2; 598.2; 607.2; 654; 670; 1192.1)</p>	Éliminer	
		Changer	
		Ajouter	
		Autre	
<p><i>15.2 La Province procure ce qui est nécessaire aux Frères. Elle pourvoit à leur formation humaine, spirituelle et professionnelle, initiale et permanente. Elle subvient à leurs besoins de santé et les affine à des caisses d'assurance. (c 670 ; cf 161.8)</i></p>	<p><i>3.1. La Province procure ce qui est nécessaire aux Frères. Elle pourvoit à leur formation humaine, spirituelle et professionnelle, initiale et permanente. Elle subvient à leurs besoins de santé et les affine à des caisses d'assurance. (c 670 ; cf 161.8)</i></p>	Éliminer	
		Changer	
		Ajouter	
		Autre	
<p>17a. En consacrés, nous allons vers les autres, spécialement vers les jeunes, afin de leur révéler Jésus-Christ. L'action apostolique appartient à la nature même de notre famille religieuse (1).</p>	<p>4. Consacrés comme religieux frères, nous sommes envoyés pour « faire connaître Jésus Christ et le faire aimer » spécialement aux enfants et aux jeunes. La mission apostolique, en communion avec</p>	Éliminer	
		Changer	

Fidèles au Père Champagnat, comme nos premiers Frères nous mettons tout notre cœur à la tâche que nous confie l'obéissance, selon le but de l'Institut et en communion avec l'Eglise.	l'Église, fait partie de l'identité de notre famille religieuse. (c 677.1)	Ajouter	
		Autre	
17b. Nous veillons à ce que notre action apostolique procède toujours d'une union intime avec Dieu, fortifie cette union et la favorise.	5. Frères, nous nous consacrons avec passion à la mission qui nous est confiée. Nous cherchons à être des contemplatifs dans l'action et actifs dans la contemplation : ainsi notre mission apostolique sera féconde en fruit d'évangile. (c 677.1)	Éliminer	
		Changer	
		Ajouter	
		Autre	
<b>LE CONSEIL EVANGELIQUE DE CHASTETE</b>			
20a. Par le conseil évangélique de chasteté, Jésus nous appelle à vivre comme lui, tout à Dieu et aux autres. Notre engagement dans le célibat "à cause du Royaume des cieux"(1) est une réponse à cet appel et une annonce de ce Royaume; il réalise sur terre une union avec Dieu sans la médiation d'un conjoint et nous fait vivre en frères universels (2).	6. Afin d'appartenir pleinement à Dieu avec un cœur sans partage et nous mettre à la suite du Christ, nous, Frères, choisissons la chasteté dans le célibat pour le Royaume des Cieux. Notre célibat consacré est un rappel anticipé de la Résurrection et évoque l'alliance d'amour du Christ et de son Église. (c 598.1)	Éliminer	
		Changer	
		Ajouter	
		Autre	
20b. En émettant le vœu de chasteté, nous acceptons le don du Père (3) et nous nous engageons dans une relation d'amour unique et sans réserve avec le Christ. Nous renonçons à l'amour conjugal, à la paternité humaine, et nous vivons la	7. À la suite de Jésus chaste, nous, Frères, nous engageons à vivre la chasteté parfaite dans le célibat. Nous accueillons ainsi le don du Père, et notre réponse devient un abandon généreux et gratuit, en vivant comme « frères pour tous »,	Éliminer	
		Changer	
		Ajouter	

<p>continence parfaite dans le célibat (4).</p>	<p>spécialement les enfants et les jeunes pauvres. (c 598.1)</p>	<p>Autre</p>	
<p>23a. Notre communauté est le lieu d'application le plus immédiat de l'amour universel auquel nous nous sommes engagés. Cet amour s'exprime aussi dans l'accueil de ceux qui viennent à nous.</p> <p>L'amour pour nos Frères sera simple et cordial, assez attentif pour deviner leurs difficultés, assez humble pour partager leurs joies, assez généreux pour nous donner à tous.</p>	<p>8. Notre communauté est le milieu où grandit l'amour universel auquel nous nous sommes engagés. L'amour pour nos frères est simple et cordial, attentif à deviner leurs difficultés, humble dans le partage de leurs joies et généreux dans le don de soi envers tous. (c 602)</p>	<p>Éliminer</p>	
		<p>Changer</p>	
		<p>Ajouter</p>	
		<p>Autre</p>	
<p>23b. La vie fraternelle est un excellent soutien pour l'épanouissement de notre chasteté (1). Dans les moments où la solitude du célibat nous pèse, chacun doit pouvoir compter sur la compréhension de ses Frères. Leur amitié favorise notre équilibre personnel. L'esprit de foi et la confiance réciproque facilitent l'ouverture, le partage et, au besoin, l'interpellation.</p>	<p>9. La vie fraternelle est un excellent appui pour notre développement comme personnes et pour le vécu de notre chasteté. Dans les moments de plus grande solitude, nous comptons sur l'aide et la compréhension de nos frères. Leur amitié réjouit notre cœur et favorise notre équilibre personnel. L'esprit de foi et la confiance réciproque facilitent l'ouverture, l'échange et le défi. (c 602)</p>	<p>Éliminer</p>	
		<p>Changer</p>	
		<p>Ajouter</p>	
		<p>Autre</p>	
<p><i>23.1 L'accueil en communauté sera simple et prudent, décidé d'un commun accord. Le temps de prière, de travail et de repos, indispensables à la vie</i></p>	<p><i>9.1 L'accueil dans la communauté se décide d'un commun accord. Les moments de prière, de travail et de détente, indispensables à la vie communautaire, doivent être garantis.</i></p>	<p>Éliminer</p>	
		<p>Changer</p>	
		<p>Ajouter</p>	

<i>communautaire, seront sauvegardés. ( cf 62)</i>		Autre	
<p>25. Pour entretenir notre relation d'amour avec le Seigneur, nous sommes fidèles à le rencontrer dans la prière, spécialement dans l'oraison. Ainsi, pouvons-nous assumer dans la paix la solitude inhérente au célibat.</p> <p>En communiant au Corps du Christ, nous trouvons la force d'aller notre chemin à travers les difficultés, différentes selon les cultures, les tempéraments et les étapes de la vie.</p> <p>Dans les tentations et les luttes, nous nous ouvrons à l'action du Christ qui guérit nos blessures, nous affranchit de nos désirs égoïstes, nous rend fils de la résurrection (1). Nous recourons aussi à la direction spirituelle et au sacrement de réconciliation, source d'un amour renouvelé.</p>	<p>10. La chasteté, fruit de notre intimité avec le Seigneur, est une grâce que nous, Frères, demandons avec humilité dans la prière, l'Eucharistie et la Réconciliation. Nous découvrons dans la Vierge Marie l'inspiration et l'appui pour apprendre à vivre la chasteté. En l'accueillant chez nous, nous apprenons à aimer toutes les personnes afin d'être des signes vivants de la tendresse du Père. (c 630.2)</p>	<p>Éliminer</p> <p>Changer</p> <p>Ajouter</p> <p>Autre</p>	
<p>26. L'ascèse chrétienne, par les renoncements (1) qu'elle suppose, nous aide à parvenir à la maturité dans l'amour.</p> <p>Nous faisons attention à ce qui favorise notre équilibre physique et psychique (2). Nous sommes lucides et prudents dans le choix de nos loisirs et dans l'usage des moyens de communication sociale (3). Nous conformons notre conduite à la voix</p>	<p>11. Nous recevons et nous donnons l'amour afin de grandir dans une chasteté féconde et adulte. Nous cherchons à acquérir graduellement la sagesse du cœur qui nous permet d'intégrer positivement les renoncements inhérents à l'existence humaine et qui donnent sens à notre cheminement en tant que religieux. Nous choisissons consciencieusement ce qui favorise</p>	<p>Éliminer</p> <p>Changer</p> <p>Ajouter</p> <p>Autre</p>	



d'une conscience délicate. Unis au Christ dans sa passion, nous acceptons les épreuves de la vie. Nous purifions notre cœur afin d'être tout à lui et libres pour aimer ceux à qui nous sommes envoyés.	notre équilibre et le soin de notre personne (c 598.1; 666)		
<p><i>26.1 Pour parvenir à une maîtrise des sens et du cœur, et pour assumer avec équilibre notre vœu de chasteté, nous employons les moyens adaptés, notamment :</i></p> <p><i>1 une éducation et une formation psychologiques dans les domaines de la sexualité, de l'affectivité et des relations humaines ;</i></p> <p><i>2 une vie communautaire ouverte et équilibrée.</i></p>	<p><i>11.1. Pour parvenir à une maîtrise des sens et du cœur, et pour assumer avec équilibre notre vœu de chasteté, nous employons les moyens adaptés, notamment :</i></p> <p><i>1 une éducation et une formation psychologiques dans les domaines de la sexualité, de l'affectivité et des relations humaines ;</i></p> <p><i>2 une vie communautaire ouverte et équilibrée.</i></p>	Éliminer	
		Changer	
		Ajouter	
		Autre	
<b>LE CONSEIL EVANGELIQUE DE PAUVRETE</b>			
<p>28. Dans son amour pour nous, le Christ, qui de riche s'est fait pauvre (1), nous presse de communier à sa pauvreté. Il naît dans le dénuement (2), vit du travail de ses mains, annonce aux pauvres la Bonne Nouvelle (3) et les proclame bienheureux. Conscient d'avoir tout reçu du Père, librement, il s'abandonne entre ses mains et se dépossède de lui-même jusqu'à mourir sur une croix.</p> <p>Par amour, nous mettons nos pas dans ceux de Jésus pour apprendre de lui comment vivre pleinement</p>	<p>12. Dans son amour pour l'humanité, le Christ, qui de riche qu'il était s'est fait pauvre, nous invite à participer à sa pauvreté. Par amour pour Jésus, nous marchons dans ses pas et nous apprenons de lui comment vivre pleinement notre vœu de pauvreté dans le détachement.</p>	Éliminer	
		Changer	
		Ajouter	
		Autre	

notre vœu de pauvreté dans le détachement.			
<p>29. Le conseil évangélique de pauvreté implique une vie pauvre en fait et en esprit (1). Nous renonçons à faire usage et à disposer de tout argent ou autre bien matériel de quelque valeur (2), sans autorisation.</p> <p>Nous gardons cependant la propriété de nos biens, la capacité d'en acquérir d'autres, et celle d'ajouter au patrimoine ce qu'il peut rapporter; mais nous en cédon l'administration à d'autres. Par ailleurs, avec la permission des Supérieurs, nous pouvons renoncer à ce patrimoine (3).</p>	<p>13. Par le conseil évangélique de pauvreté, nous nous engageons à être pauvres en esprit et dans la réalité. Nous renonçons à utiliser et à disposer, sans autorisation, de l'argent et de quelque autre bien matériel de quelque valeur. Cependant, nous conservons la propriété de nos biens, la capacité d'en acquérir d'autres et d'ajouter à notre patrimoine ce qu'il peut produire ; mais nous en cédon à d'autres l'administration. Nous pouvons aussi renoncer à notre patrimoine avec la permission des Supérieurs. (c 598.1; 600; 668.1; 668.4)</p>	Éliminer	
		Changer	
		Ajouter	
		Autre	
<p><i>29.1 Pour faire usage de l'argent, le Frère agit sous la dépendance de son Supérieur immédiat. Il lui rend compte régulièrement des sommes mises à sa disposition.</i></p>	<p><i>13.1. Pour faire usage de l'argent, le Frère agit sous la dépendance de son Supérieur immédiat. Il lui rend compte régulièrement des sommes mises à sa disposition.</i></p>	Éliminer	
		Changer	
		Ajouter	
		Autre	
<p><i>29.2 Pour disposer d'un don en argent ou en nature, le Frère a besoin de l'autorisation du Supérieur.</i></p>	<p><i>13.2. Pour disposer d'un don en argent ou en nature, le Frère a besoin de l'autorisation du Supérieur.</i></p>	Éliminer	
		Changer	
		Ajouter	
		Autre	
<p><i>29.3 Avant la profession, le novice doit, une fois pour toutes, céder l'administration de ses biens à qui il</i></p>	<p><i>13.3. Avant la profession, le novice doit, une fois pour toutes, céder l'administration de ses biens à qui il</i></p>	Éliminer	
		Changer	

<i>veut et disposer librement de leur usage et de leur usufruit. (c 668,1)</i>	<i>veut et disposer librement de leur usage et de leur usufruit. (c 668,1)</i>	Ajouter	
		Autre	
<i>29.4 Avant la profession perpétuelle, le Frère doit faire un testament qui soit valide en droit civil. (c 668,1)</i>	<i>13.4. Avant la profession perpétuelle, le Frère doit faire un testament qui soit valide en droit civil. (c 668,1)</i>	Éliminer	
		Changer	
		Ajouter	
		Autre	
<i>29.5 Pour modifier ces actes, il a besoin de la permission du Frère Provincial ou, en cas d'urgence, de celle du Supérieur local. (c 668,2)</i>	<i>13.5. Pour modifier ces actes, il a besoin de la permission du Frère Provincial ou, en cas d'urgence, de celle du Supérieur local. (c 668,2)</i>	Éliminer	
		Changer	
		Ajouter	
		Autre	
<i>29.6 Tout ce que le Frère acquiert par son travail ou en raison de son appartenance à l'Institut, et ce qu'il reçoit à titre de pensions, subventions, assurances, salaires ou prestations sociales, revient à l'Institut. (c 668,3)</i>	<i>13.6. Tout ce que le Frère acquiert par son travail ou en raison de son appartenance à l'Institut, et ce qu'il reçoit à titre de pensions, subventions, assurances, salaires ou prestations sociales, revient à l'Institut. (c 668,3)</i>	Éliminer	
		Changer	
		Ajouter	
		Autre	
<i>29.7 Ce qu'un Frère perçoit pour ses droits d'auteur appartient à l'Institut. Les Normes de la Province, en accord avec la législation du pays, détermineront les modalités pour régler tout ce qui concerne ces droits.</i>	<i>13.7. Ce qu'un Frère perçoit pour ses droits d'auteur appartient à l'Institut. Les Normes de la Province, en accord avec la législation du pays, détermineront les modalités pour régler tout ce qui concerne ces droits.</i>	Éliminer	
		Changer	
		Ajouter	
		Autre	
<i>29.8 Après dix ans de profession perpétuelle, le Frère peut renoncer à son patrimoine. Il s'adresse alors au Frère provincial qui, avec son avis et</i>	<i>13.8. Après dix ans de profession perpétuelle, le Frère peut renoncer à son patrimoine. Il s'adresse alors au Frère provincial qui, avec son avis et</i>	Éliminer	
		Changer	

<i>celui de son Conseil, transmet la demande au Frère Supérieur général à qui appartient la décision. (c 668,4 ; cf 150.1.4)</i>	<i>celui de son Conseil, transmet la demande au Frère Supérieur général à qui appartient la décision. (c 668,4 ; cf 150.1.4)</i>	Ajouter	
		Autre	
<i>29.9 Les Frères ne doivent pas, sans la permission du Frère Provincial, accepter d'administrer des biens appartenant à d'autres personnes physiques ou juridiques. Ils ne peuvent pas non plus se porter garants, mêmes sur leurs propres biens. (c 672 ; c 285,4)</i>	<i>13.9. Les Frères ne doivent pas, sans la permission du Frère Provincial, accepter d'administrer des biens appartenant à d'autres personnes physiques ou juridiques. Ils ne peuvent pas non plus se porter garants, mêmes sur leurs propres biens. (c 672 ; c 285,4)</i>	Éliminer	
		Changer	
		Ajouter	
		Autre	
<i>29.10 Le Frère refuse les avantages qui lui seraient offerts à titre personnel : voyages, séjours, objets de valeur. Même s'ils ne coûtent rien à la communauté, ils peuvent blesser la pauvreté et la vie commune.</i>	<i>13.10. Le Frère refuse les avantages qui lui seraient offerts à titre personnel : voyages, séjours, objets de valeur. Même s'ils ne coûtent rien à la communauté, ils peuvent blesser la pauvreté et la vie commune.</i>	Éliminer	
		Changer	
		Ajouter	
		Autre	
<i>29.11 Le Chapitre provincial doit établir les normes concernant les objets à usage personnel ainsi que celles relatives à l'argent mis à la disposition des Frères pour des besoins divers : études, voyages, vacances. (cf 151.1.3).  Il peut aussi proposer d'autres normes qu'il juge nécessaires ou utiles à la pratique de la pauvreté, compte tenu des situations locales.</i>	<i>13.11. Le Chapitre provincial doit établir les normes concernant les objets à usage personnel ainsi que celles relatives à l'argent mis à la disposition des Frères pour des besoins divers : études, voyages, vacances. (cf 151.1.3).  Il peut aussi proposer d'autres normes qu'il juge nécessaires ou utiles à la pratique de la pauvreté, compte tenu des situations locales.</i>	Éliminer	
		Changer	
		Ajouter	
		Autre	

<i>Dans ce dernier cas, le Frère Provincial, avec son Conseil, entrera en dialogue avec le Frère Supérieur général (cf 150.2.10).</i>	<i>Dans ce dernier cas, le Frère Provincial, avec son Conseil, entrera en dialogue avec le Frère Supérieur général (cf 150.2.10).</i>		
32a. Nous vivons concrètement la pauvreté personnelle et communautaire en menant une vie laborieuse et sobre, sans recherche du superflu (1).	14. Nous vivons la pauvreté personnelle et communautaire en adoptant un style de vie simple et laborieuse. Nous rejetons le consumérisme et le gaspillage des ressources. Nous goûtons les choses simples de la vie. Nous sommes pleinement présents à chaque être humain et à chaque créature. Nous nous engageons activement au soin de notre maison commune. (c 598.1)	Éliminer	
		Changer	
		Ajouter	
		Autre	
<i>32.1 La communauté évalue périodiquement l'usage qu'elle fait de ses biens. Elle examine son style de vie et la manière dont elle est logée, afin de voir dans quelle mesure elle témoigne de la pauvreté religieuse. (cf PJ, prop. 11)</i>	<i>14.1. La communauté évalue périodiquement l'usage qu'elle fait de ses biens. Elle examine son style de vie et la manière dont elle est logée, afin de voir dans quelle mesure elle témoigne de la pauvreté religieuse. (cf. PJ, prop. 11)</i>	Éliminer	
		Changer	
		Ajouter	
		Autre	
<i>32.2 Fidèles à la tradition mariste et par esprit de pauvreté et de solidarité avec les pauvres, nous faisons les petits travaux manuels qui se présentent dans nos maisons.</i>	<i>14.2. Fidèles à la tradition mariste et par esprit de pauvreté et de solidarité avec les pauvres, nous faisons les petits travaux manuels qui se présentent dans nos maisons.</i>	Éliminer	
		Changer	
		Ajouter	
		Autre	
32b. Notre pauvreté apparaît aussi dans la simplicité qui doit marquer	15. Dans notre action apostolique, nous faisons preuve également de simplicité et de pauvreté propres à notre charisme. Nous faisons	Éliminer	
		Changer	

<p>notre manière d'être, notre style de vie et notre action apostolique.</p> <p>Elle nous demande de faire fructifier nos talents, de partager (2) ce que nous sommes et ce dont nous disposons, spécialement de notre temps personnel.</p>	<p>fructifier nos talents et nous partageons ce que nous sommes et ce que nous avons. (c 598.1)</p>	Ajouter	
<p><i>32.3 Dans nos achats, comme dans nos constructions, nous veillons à sauvegarder la simplicité.</i></p>	<p><i>15.1. Dans nos achats, comme dans nos constructions, nous veillons à sauvegarder la simplicité.</i></p>	Éliminer	
		Changer	
		Ajouter	
		Autre	
<p>34. Par fidélité au Christ et au Fondateur, nous aimons les pauvres (1). Bénis de Dieu, ils nous attirent ses faveurs et nous évangélisent.</p> <p>Guidés par la voix de l'Eglise (2) et selon notre vocation propre, nous sommes solidaires des pauvres et de leurs causes justes. Nous leur réservons notre préférence, partout où nous sommes et quel que soit notre emploi. Nous aimons les lieux et les maisons qui nous font partager leur condition, et nous saisissons les occasions de contact avec la réalité de leur vie quotidienne.</p> <p>Le souci des pauvres nous pousse à découvrir les causes de leur misère et à nous libérer de tout préjugé ou indifférence à leur égard. Il nous fait devenir plus responsables dans l'usage de nos biens que nous</p>	<p>16. Par fidélité au Christ et au Fondateur, nous aimons les pauvres : ils sont les bénis du Seigneur, et nous nous laissons évangéliser par eux.</p> <p>Notre solidarité avec les pauvres nous engage à être généreux envers eux et nous nous efforçons surtout d'éliminer les causes de leur misère et nous nous libérons de tout jugement ou indifférence.</p> <p>Nous leur donnons la préférence là où nous nous trouvons. Nous apprécions les lieux et les maisons qui nous permettent de partager leur condition et nous profitons des occasions qui nous mettent en contact avec la réalité de leur vie quotidienne.</p> <p>Nous nous sentons responsables des biens qui sont à notre disposition et que nous devons</p>	Éliminer	
		Changer	
		Ajouter	
		Autre	

<p>devons partager avec les plus démunis d'entre eux. Nous évitons de les choquer par un train de vie trop confortable (3).</p> <p>Notre mission d'éducateurs auprès des jeunes nous encourage à œuvrer pour la promotion de la justice.</p>	<p>partager avec les plus nécessiteux. Nous évitons de les offenser par un niveau de vie plus confortable que nécessaire.</p> <p>Notre mission d'éducateurs de la jeunesse nous engage à travailler à la promotion de la justice et au soin de la maison commune. (c 677.1)</p>		
<p><i>34.1 En début de mandat, le Frère Provincial établit un plan pour continuer et accroître, si possible, ce que la Province réalise en faveur des nécessiteux. Il communique ce plan au Frère Supérieur général. Il fait aussi l'évaluation de l'application des normes provinciales concernant la pauvreté. (cf 150.2.6)</i></p>	<p><i>16.1. En début de mandat, le Frère Provincial établit un plan pour continuer et accroître, si possible, ce que la Province réalise en faveur des nécessiteux. Il communique ce plan au Frère Supérieur général. Il fait aussi l'évaluation de l'application des normes provinciales concernant la pauvreté. (cf 150.2.6)</i></p>	Éliminer	
		Changer	
		Ajouter	
		Autre	
<p><i>34.2 Dans son budget annuel, la communauté prévoit la part des pauvres, conformément aux dispositions prises par le Frère Provincial. Elle cherche à faire plus large cette part, en se privant de choses utiles ou même nécessaires. (cf 58.1 ; 162.3)</i></p>	<p><i>16.2. Dans son budget annuel, la communauté prévoit la part des pauvres, conformément aux dispositions prises par le Frère Provincial. Elle cherche à faire plus large cette part, en se privant de choses utiles ou même nécessaires. (cf 58.1 ; 162.3)</i></p>	Éliminer	
		Changer	
		Ajouter	
		Autre	
<p><b>LE CONSEIL EVANGELIQUE D'OBEISSANCE</b></p>			
<p>36. Toute l'existence de Jésus a été communion à la volonté de son Père (1) dont il se savait le Bien-aimé. Il répond à cet amour par une disponibilité totale à sa mission rédemptrice. Sa nourriture est de faire la volonté de Celui qui l'a</p>	<p>17. Toute l'existence de Jésus fut en communion avec la volonté du Père dont ils se savait le Fils bien-aimé. Cette volonté fut sa nourriture et son soutien tout au long de sa vie et dans la réalisation de sa mission. « Il s'est fait obéissant jusqu'à la mort</p>	Éliminer	
		Changer	
		Ajouter	

<p>envoyé (2). Il assume la condition de serviteur (3) et apprend, en souffrant, le prix de l'obéissance (4). Ressuscité par Dieu, il est devenu cause de salut universel.</p> <p>Jésus est pour nous l'exemple parfait que nous essayons de suivre. Mus par l'Esprit-Saint, nous cherchons en tout l'accomplissement de la volonté du Père, nous unissant ainsi au mystère pascal du Fils (5).</p>	<p>sur la croix ». Comme religieux frères, nous nous proposons de rendre visible Jésus obéissant en cherchant et en réalisant en tout la volonté du Père. (Hé 10,7; Ph 2,8)</p>	<p>Autre</p>	
<p>37. Le conseil évangélique d'obéissance, assumé en esprit de foi et d'amour à la suite du Christ obéissant jusqu'à la mort, nous oblige à la soumission aux Supérieurs légitimes qui tiennent la place de Dieu, lorsqu'ils commandent suivant les Constitutions (1).</p>	<p>18. Le conseil évangélique de l'obéissance, vécu dans un esprit de foi et d'amour à la suite du Christ, nous engage à l'obéissance aux Supérieurs de la Congrégation lorsqu'ils commandent quelque chose en conformité avec les Constitutions. (c 598.1; 601)</p>	<p>Éliminer</p> <p>Changer</p> <p>Ajouter</p> <p>Autre</p>	
<p><i>37.1 Un ordre formel en vertu du vœu ne peut être donné que par un Supérieur majeur et pour des cas exceptionnels.</i></p>	<p><i>18.1. Un ordre formel en vertu du vœu ne peut être donné que par un Supérieur majeur et pour des cas exceptionnels.</i></p>	<p>Éliminer</p> <p>Changer</p> <p>Ajouter</p> <p>Autre</p>	
<p><i>37.2 Par souci pastoral, le Supérieur majeur a le devoir de prévenir le Frère, en cas de faute grave, par une monition écrite.</i></p>	<p><i>18.2. Par souci pastoral, le Supérieur majeur a le devoir de prévenir le Frère, en cas de faute grave, par une monition écrite.</i></p>	<p>Éliminer</p> <p>Changer</p> <p>Ajouter</p> <p>Autre</p>	



<p>40. L'amour de la volonté de Dieu et le désir de la réaliser tout au long de notre vie nous font accepter un ensemble de médiations.</p> <p>Chacun de nous est tenu d'obéir au Pape, même en raison du lien sacré d'obéissance (1). Parmi les autres médiations figurent la hiérarchie de l'Eglise (2), et de notre famille religieuse avec les Constitutions, les Chapitres et les Supérieurs (3). Nous y recourons, surtout lors de décisions importantes.</p> <p>Supérieurs ou non, nous sommes tous dépositaires du charisme du Fondateur. A ce titre, nous devons exercer la médiation d'une manière réciproque, selon la grâce et notre fonction.</p>	<p>19. Dans notre démarche de recherche et de fidélité à la volonté de Dieu, nous acceptons librement une série de médiations : obéissance au Pape, à la hiérarchie de l'Église, à nos Supérieurs, et à nos Constitutions et Chapitres. Nous sommes tous dépositaires du charisme du Fondateur, et pour cela, nous exerçons la médiation de manière réciproque, selon les dons reçus et la fonction de chacun. (c 590.2; 598.1.2)</p>	Éliminer	
		Changer	
		Ajouter	
		Autre	
<p><i>40.1 Nous écoutons la voix des pasteurs de l'Eglise et nous agissons en accord avec l'Evêque, conformément au droit universel, dans l'organisation des œuvres d'apostolat, selon le charisme et le droit propre de l'Institut. (c 678)</i></p>	<p><i>19.1. Nous écoutons la voix des pasteurs de l'Église et nous agissons en accord avec l'Évêque, conformément au droit universel, dans l'organisation des œuvres d'apostolat, selon le charisme et le droit propre de l'Institut. (c 678)</i></p>	Éliminer	
		Changer	
		Ajouter	
		Autre	
<p><i>40.2 Le Frère n'acceptera pas, sans la permission du Frère Provincial, des emplois ou des fonctions en dehors de l'Institut. (c 671)</i></p>	<p><i>19.2. Le Frère n'acceptera pas, sans la permission du Frère Provincial, des emplois ou des fonctions en dehors de l'Institut. (c 671)</i></p>	Éliminer	
		Changer	
		Ajouter	
		Autre	

<p><i>40.3 Dans l'exercice d'un apostolat extérieur à l'Institut, le Frère reste soumis à ses Supérieurs et fidèle à la discipline de l'Institut. (c 678, 2 ; cf 89.1)</i></p>	<p><i>19.3. Dans l'exercice d'un apostolat extérieur à l'Institut, le Frère reste soumis à ses Supérieurs et fidèle à la discipline de l'Institut. (c 678, 2 ; cf 89.1)</i></p>	Éliminer	
		Changer	
		Ajouter	
		Autre	